

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

METALPOLISH

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- Identification de la préparation METALPOLISH
- Utilisation de la préparation Nettoyant protecteur prêt à l'emploi pour acier, inox
- Conditionnement Flacon 500 ml
- Identification de la société / entreprise:
Fabricant SUTTER Industries S.p.A.-15060 Borghetto Barbera (AL) Italie
Responsable de la commercialisation Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530 BRIGNAIS
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence 01 40 05 48 48 Centre Anti-poison Paris
- Information 04.72.31.06.02

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux selon la Dir. CEE 67/548, la Dir. CE 99/45

et successifs adaptation au progrès technique:

• Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m ³)	Conc. (%)
White Spirit	265-149-8	64742-47-8	R65-R66	1200	10 - 20
Morpholine	203-815-1	110-91-8	R10-R20/21/22-R34	70	1 - 5
• Composition.				Conc. (%)	
Hydrocarbures aliphatiques				5 ÷ 15	
Savon				< 5	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la Dir. CE 99/45 Nocif
Inhalation Possible réaction de gêne en cas d'inhalation prolongée.
Contact avec la peau Aucun. Légèrement irritant en cas d'utilisation fréquente et/ou prolongée.
Contact avec les yeux Légèrement irritant.
Ingestion Nocif
- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Aucun connu

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales En cas de doute ou à l'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin avec la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance.
- Premiers secours en cas de :
Inhalation Non applicable
Contact avec la peau Laver à l'eau. En cas d'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin.
Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
Ingestion Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin. Alerter les premiers secours.
- Autres informations Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit Non inflammable
- Moyens d'extinctions conseillés En cas d'incendie, utiliser de l'eau froide, et des extincteurs à mousse ou CO₂.
- Moyens d'extinction déconseillés
pour des raisons de sécurité Aucun
- Procédures spéciales Pas de recommandation
- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux
produits de la combustion aux gaz dégagés Aucun

- Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucun. Vêtement de protection normal
- Autres informations Aucun

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

METALPOLISH

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Les méthodes de nettoyage Absorber avec un matériau inerte.
- Précautions individuelles Gants conseillés
- Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de déverser dans les égouts. Se référer au point 13
- En cas d'urgence, informer Les Autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivez la législation locale au sujet de la sécurité des travailleurs (Décrets 92-1261 et 94-181)

- Manipulation - Moyens de protection individuelle Ne sont pas connus des dangers du type chimique ou physique en raison des composants. Évitez le contact avec les yeux
- Stockage - Précautions générales Local frais
- Stockage - Précautions particulières Local frais. Évitez la chaleur et la lumière solaire

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition Non applicable. Voir le point 2 pour les valeurs des composants

Source et information ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)

- Contrôles de l'exposition:
Contrôles de l'exposition professionnelle Bien aérer le local en cas de dispersion importante.
- Moyens de protection individuelle
Protection respiratoire En cas d'utilisation prolongée, éviter de respirer les vapeurs dégagées.
Protection des yeux Aucune recommandation.
protection des mains Gants conseillés.
Protection de la peau Aucune recommandation.
- Contrôles d'exposition lié à la protection de l'environnement Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect physique, couleur, odeur Liquide, jaune, technique
- Solubilité dans:
Eau Partielle
Solvants organiques polaires (Ethanol) Partielle
Solvants organiques apolaires (n-Octane) Partielle
- Poids spécifique (20/4) 1,07
- Point d'ébullition aprox 100°C
- Point d'inflammabilité > 61°C
- PH 9,5 - 10,5

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité Produit stable
- Conditions à éviter Aucune recommandation particulière.
- Matières à éviter Aucune recommandation particulière.
- Produits de décomposition dangereux Aucun

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Toxicité orale Nocif
- Toxicité cutanée Légèrement irritant
- Toxicité pour les voies respiratoires Légèrement irritant
- Toxicité oculaire Légèrement irritant
- Exposition chronique / Contact cutané Légèrement irritant
- Exposition chronique / Inhalation Légèrement irritant
- Exposition chronique / Contact oculaire Légèrement irritant
- Corrosion / Contact cutané Légèrement irritant
- Corrosion / Contact muqueux Légèrement irritant
- Corrosion / Contact oculaire Légèrement irritant

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

METALPOLISH

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité Aucune selon la Dir. CE 99/45. LC50 96h pour le poisson, EC50 46h pour la daphnia, IC50 72h pour les algues > 100 mg/l
- Mobilité Non connue. Voir point n° 9
- Persistance et dégradabilité Critères de biodégradabilité non visionnés préalablement selon le Rég. CE 648/2004. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.
- Potentiel de bioaccumulation Aucun connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow < 1000
- Effets nocifs divers Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Qualification comme déchet Spécial / non dangereux (Dir.CE 91/156, 91/689, 94/62 Dec. 2000/532, 2001/118, 2001/119, 2001/573)
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traiter comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.
En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant, qui devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.
- Traitement de l'emballage comme déchet Après l'utilisation ne disperer pas dans l'environnement, mais envoier à l'elimination suivant la législation locale au sujet des déchets

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- Voie terrestre. Classe et code ADR Non réglementé
- Voie maritime. Codex IMDG Non réglementé
- Voie air. Codex ICAO/IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage selon la Dir. CE 99/45 et son adaptation au progrès technique NOCIF



- Nature du risque - Phrases de risque R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Contient des hydrocarbures aliphatiques
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- Conseils de prudence (S) S2 - Conserver hors de portée des enfants
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
Ne pas ingérer

Classification Toxicologique Suisse:

- OFSP T Numéro 611500
- Classe de Toxicité Aucune



Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

METALPOLISH

16. AUTRES INFORMATIONS

- La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R10 - Inflammable

R20 - Nocif par inhalation

R21 - Nocif par contact avec la peau

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers ... et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.

- Changements de l'édition précédente Nouvelle dénomination de la compagnie
-